

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

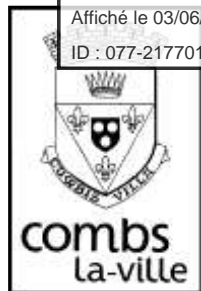
Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 077-217701226-20220530-DEL\_30MAI22\_8-DE

SLOW

## Commune de COMBS LA VILLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2022

## Délibération n° 08

**Date de convocation**

20.05.2022

**Date d'affichage**

24.05.2022

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

**Objet : Convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité  
Logement Départemental (FSL) pour favoriser les aides en faveur des Combs-  
la-Villais**

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. P. SEDARD par Mme MM. SALLES – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme C. LAFONT par Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – Mme C. VIVIANTE par Mme LA. MOLLARD-CADIX

**Absente**

Mme A. MEJIAS

Monsieur Jérémie RANQUE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'avis des commissions Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen et, Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que la commune souhaite poursuivre son adhésion au FSL afin d'aider les ménages en difficulté à leur accès ou à leur maintien dans le logement dans le parc privé ou social de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient donc de reconduire le partenariat de la commune avec le Département de Seine et Marne,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) ci-annexée avec le Département de Seine et Marne pour l'année 2022.

DIT que le montant de la participation financière de la commune s'élève à 6 533 € soit 0.30 euros par habitant (base 2019).

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 mai 2022

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -